



Bénin
HORTIHUB

NL



Holland Greentech Benin - IFU - 3202011325567
(+229) 0154767698 benin@hollandgreentech.com

Première rue pavée en quittant le Carrefour Arconville pour la cité Arconville - Located on the first paved street on the left, leaving Carrefour Arconville towards Cité Arconville. Abomey-Calavi, Republic of Benin.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Recrutement d'une Agence de gardiennage au profit des Centres Bénin HortiHub d'Allada et de Tchaourou pour la sécurisation des sites.

Projet :

**Centre de Promotion des Solutions Horticoles Néerlandaises au Bénin
Bénin HortiHub**

Financé par : Ambassade du Royaume des Pays-Bas

Août 2026

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le projet Centre de Promotion des Solutions Horticoles Néerlandaises au Bénin (Bénin HortiHub) vise à promouvoir le développement d'une horticulture moderne, durable et compétitive au Bénin à travers la mise en place de deux centres horticoles situés à Allada et Tchaourou. Ces centres serviront de plateformes de démonstration, d'innovation, de formation et de diffusion de technologies horticoles adaptées aux conditions agroécologiques du pays.

Dans le cadre de l'exécution de ses activités de terrain, Holland GreenTech/Bénin HortiHub lance un appel d'offres ouvert pour le recrutement d'une agence professionnelle de gardiennage chargée d'assurer la sécurité et la surveillance de ses différents sites.

Le présent appel d'offres vise à sélectionner une agence de sécurité privée légalement établie au Bénin, disposant des autorisations requises, de ressources humaines qualifiées et de moyens appropriés pour assurer une surveillance efficace et permanente des sites concernés.

BSF

2. SITES CONCERNÉS

Les prestations porteront notamment sur les sites suivants :

N°	Sites	Localisation	Nombre d'agents de sécurité	Couverture souhaitée
1	Centre Bénin HortiHub ALLADA	Situé dans le village de Hangnan, arrondissement d'Ayou, commune d'Allada	2	24h/24 – 7j/7
2	Centre Bénin HortiHub TCHAUROU	Situé dans le village de Dewe, arrondissement de Badekparou, commune de Tchaourou	2	24h/24 – 7j/7

3. OBJET DES PRESTATIONS

L'agence retenue aura pour mission d'assurer la protection des personnes, des bâtiments, des équipements, des stocks, des champs de démonstration et autres biens présents sur les centres.

Les prestations comprendront notamment:

- La surveillance permanente des sites;
- Le contrôle des accès aux bâtiments et installations;
- Le contrôle des entrées et sorties des personnes;
- Le contrôle des véhicules entrant et sortant des sites;
- L'enregistrement des visiteurs;
- La vérification des autorisations d'accès;
- La surveillance des biens et équipements;
- La réalisation de rondes régulières;
- La surveillance des clôtures, portes, portails et autres points d'accès;
- La prévention des vols, intrusions, dégradations et actes malveillants;
- La détection et le signalement des situations inhabituelles;
- La tenue quotidienne des registres de sécurité;

BST

- La transmission immédiate des alertes en cas d'incident;
- La rédaction de rapports d'incidents;
- La mise en œuvre des procédures d'urgence convenues avec l'organisation;
- Le maintien d'une présence permanente aux postes de garde;
- Le remplacement immédiat des agents absents ou indisponibles.

4. **OBLIGATIONS DE L'AGENCE DE GARDIENNAGE**

L'agence devra :

1. Affecter aux sites des agents dûment formés et aptes à exercer leurs fonctions ;
2. Assurer une couverture continue des postes conformément aux horaires convenus ;
3. Fournir des agents en nombre suffisant pour garantir la continuité du service ;
4. Prévoir des agents de remplacement en cas d'absence ;
5. Assurer la supervision régulière des agents ;
6. Fournir des uniformes et badges d'identification ;
7. Fournir les équipements nécessaires à l'exécution des prestations ;
8. Veiller à la ponctualité et à la discipline de son personnel ;
9. Organiser régulièrement des séances de formation et de recyclage ;
10. Informer immédiatement l'organisation de tout incident majeur ;
11. Produire des rapports périodiques sur les prestations ;
12. Respecter les règles de confidentialité applicables aux informations auxquelles ses agents pourraient avoir accès.

5. **PROFIL DES AGENTS DE GARDIENNAGE**

Les agents proposés devront notamment :

- Être régulièrement employés ou mandatés par l'agence ;
- Être formés aux techniques de gardiennage et de surveillance ;
- Être capables de lire et renseigner correctement les registres ;
- Faire preuve de discipline, de vigilance et de courtoisie ;
- Être aptes à travailler de jour comme de nuit, selon les besoins ;
- Connaître les procédures de contrôle d'accès ;

- Être sensibilisés à la gestion des situations d'urgence ;
- Être correctement identifiés et vêtus d'un uniforme professionnel.

NB : L'agence devra fournir, sur demande, les informations permettant de vérifier l'identité, l'expérience et la formation des agents affectés aux sites.

6. MOYENS ET ÉQUIPEMENTS

Le soumissionnaire devra préciser les équipements mis à disposition des agents.

L'offre devra notamment indiquer la disponibilité de :

- Uniformes;
- Badges professionnels;
- Registres de sécurité;
- Lampes de poche;
- Moyens de communication;
- Sifflets ou moyens d'alerte appropriés ;
- Équipements de contrôle des rondes, le cas échéant ;
- Tout autre équipement nécessaire à l'exécution efficace du service.

NB : Tout équipement particulier proposé par le soumissionnaire devra être décrit dans l'offre technique.

7. SUPERVISION DES AGENTS

L'agence devra mettre en place un système efficace de supervision des sites.

Le dispositif devra comprendre notamment :

- Des visites régulières et inopinées des superviseurs ;
- Le contrôle de la présence effective des agents ;
- Le contrôle du respect des consignes ;
- La vérification des registres;
- Le suivi des rondes;
- La vérification de la tenue et du comportement des agents ;
- Le suivi des incidents;
- La transmission des rapports de supervision à l'organisation.

NB : Le soumissionnaire devra décrire dans son offre la fréquence des visites de supervision et les moyens utilisés pour contrôler les agents.

8. EXPÉRIENCE ET CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Peuvent soumissionner les agences de gardiennage :

- Légalement constituées au Bénin ;
- Disposant des autorisations et agréments requis pour exercer leurs activités ;
- Ayant au minimum **trois (3) années d'expérience** dans le domaine du gardiennage ;
- Disposant d'une capacité suffisante en personnel pour assurer les prestations ;
- Disposant d'une organisation de supervision opérationnelle ;
- Pouvant fournir au moins **trois (3) références de prestations similaires** réalisées au Bénin.

9. DOSSIER DE SOUMISSION

9.1. Pièces administratives

Le dossier devra comprendre notamment :

- Lettre de soumission signée;
- Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM);
- Identifiant Fiscal Unique (IFU);
- Attestation fiscale datant de moins de 3 mois à la date de dépôt de l'offre;
- Autorisation ou agrément requis pour l'exercice des activités de sécurité privée ;
- Attestation de régularité vis-à-vis de la CNSS, lorsque applicable ;
- Au moins trois attestations de bonne fin d'exécution de prestations similaires réalisées au Bénin ;
- **Tout autre document administratif exigé par la réglementation en vigueur.**

9.2. Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

- Présentation de l'agence;
- Organigramme;
- Expérience dans le domaine du gardiennage ;
- Références de prestations similaires;
- Liste des principaux clients;
- Organisation du gardiennage des sites ;
- Nombre d'agents proposés par site ;

- Organisation des équipes et des relèves ;
- Dispositif de remplacement des agents ;
- Organisation de la supervision;
- Plan de formation des agents ;
- Moyens et équipements disponibles;
- Système de gestion et de rapportage des incidents ;
- **Toute proposition permettant d'améliorer la sécurité des sites.**

9.3. Offre financière

L'offre financière devra présenter clairement :

- Le nombre d'agents proposé par site ;
- Le coût mensuel par agent ;
- Le coût mensuel par site ;
- Les frais éventuels de supervision par site ;
- Les autres frais éventuels par site;
- Les taxes par site;
- Le coût total mensuel TTC par site ;
- Le coût total annuel TTC par site.

Les prix seront exprimés en FCFA.

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

CRITERES	POINTS
A. Expérience et références de l'agence	30
Expérience générale dans le gardiennage	5
Expérience dans la surveillance de sites similaires	10
Pertinence et qualité des références	15
B. Organisation et méthodologie	20
Organisation des relèves et continuité du service	5
Gestion des incidents et urgences	5
Système de rapportage	5
Personnel de remplacement disponible	5

C. Moyens et équipements	30
Équipements mis à disposition	20
Moyens de communication et d'alerte	5
Système de contrôle des rondes	5
D. Offre financière	20
Compétitivité du prix	5
Cohérence et transparence des coûts	15
TOTAL	100

Seuil technique

Une note minimale de **50 points sur 80** sera exigée pour qu'une offre soit déclarée techniquement recevable.

Seules les offres ayant obtenu cette note minimale seront évaluées financièrement.

Calcul de la note financière

La note financière sera calculée comme suit :

$$NF = (\text{Prix de l'offre conforme la moins-disante} / \text{Prix de l'offre évaluée}) \times 20$$

Note finale

Note finale = Note technique + Note financière

NB : L'agence ayant obtenu la note finale la plus élevée sera recommandée pour l'attribution du contrat, sous réserve de la vérification de ses documents et références.

11. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat sera conclu pour une période initiale de **douze (12) mois**, à compter de la date de démarrage des prestations.

Il pourra être renouvelé sur la base de l'évaluation des performances de l'agence et conformément aux dispositions contractuelles.

12. DÉPÔT DES OFFRES

Les offres devront être transmises par mail en portant la mention:

« APPEL D'OFFRES POUR LE RECRUTEMENT D'UNE AGENCE DE GARDIENNAGE POUR LA SÉCURISATION DES CENTRES_NOM DE L'ENTREPRISE »

au plus tard le **Jeudi 01 Octobre 2026 à 23H59mn**, aux adresses suivantes:

E-mail: Bernice@hollandgreentech.com en mettant en copie jelila@hollandgreentech.com

13. VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres devront rester valables pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.



14. **RÉSERVE**

Holland GreenTech/Bénin HortiHub se réserve le droit :

- De demander des clarifications aux soumissionnaires ;
- De vérifier les références et informations fournies ;
- De visiter les installations de l'agence, le cas échéant ;
- De rejeter toute offre non conforme aux exigences du présent appel d'offres ;
- De déclarer l'appel d'offres infructueux ;
- De ne donner aucune suite au présent appel d'offres, sans obligation d'indemnisation des soumissionnaires.

Coordinatrice du projet Bénin HortiHub


Jélila S. BLALOGUE 